

Métreur assistant du bâtiment

RNCP40137 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	230n
Formacode(s)	22232
Code(s) ROME	F1108
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	02/03/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

23 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 20 à former et organiser l'évaluation et 3 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200041	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201262	Former et organiser l'évaluation
ARPS	30644513100023	Former et organiser l'évaluation
ATELIER D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE POUR L'INSERTION	80867156400025	Former et organiser l'évaluation
BTP CFA LE BELLOY	51887593500018	Former et organiser l'évaluation
BTP RESIDENCES MEDICO SOCIALES	48841184400118	Former et organiser l'évaluation
CABINET DE CONSEIL ET FORMATION	88173251500013	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 23 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40137-metreur-assistant-du-batiment/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le métreur assistant du bâtiment est chargé de la réalisation du devis de travaux pour des projets de construction ou de réhabilitation dans des entreprises du bâtiment du type TPE, auprès d'une clientèle majoritairement constituée de particuliers.

ACTIVITÉS VISÉES

Le métreur assistant du bâtiment est amené à réaliser les premières visites de site et réaliser les relevés nécessaires à l'établissement du devis.

Il restitue également le projet du client auprès de son supérieur hiérarchique qui proposera les produits et/ou ouvrages adaptés à sa demande.

Intervenant sur des projets simples, de type maisons individuelles, il détermine les obligations réglementaires du client en termes de diagnostics obligatoires et réglementations applicables.

Il travaille seul, sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique et/ou du chef d'entreprise.

En assistance du chef d'entreprise, il suit les chantiers, vérifie l'avancement des travaux et établit les situations de travaux.

L'activité se déroule majoritairement dans un bureau. Il est amené à faire des déplacements pour réaliser les relevés et suivre l'avancement des travaux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Établir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif

- Métrer les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre
- Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage
- Rédiger le devis quantitatif estimatif

Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers

- Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client
- Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables
- Organiser et suivre les travaux

Blocs de compétences

RNCP40137BC01 — Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif

LISTE DE COMPÉTENCES

Métrer les ouvrages du second œuvre et du gros œuvre

Calculer le prix de vente aux déboursés d'un ouvrage

Rédiger le devis quantitatif estimatif

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 04 h 00 min

La mise en situation se déroule en 1 phase : "Etablir un devis quantitatif de travaux".

Entretien technique : 00 h 20 min

L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle.

Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.

Le jury questionne le candidat sur ses travaux.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 04 h 20 min

RNCP40137BC02 — Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers

LISTE DE COMPÉTENCES

Établir le relevé et la description d'un bâtiment existant et restituer le projet client

Déterminer les diagnostics et les réglementations applicables

Organiser et suivre les travaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 02 h 30 min

La mise en situation professionnelle se déroule en 2 phases :

Phase 1 - Relevé de l'existant - 00h30
Phase 2 – Préparation et suivi de travaux - 02h00
Entretien technique : 00 h 20 min
L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle.
Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle.
Le jury questionne le candidat sur ses travaux.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 50 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS
Les TPE-PME du second œuvre
Les TPE-PME du gros œuvre

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES
Aide métreur
Technicien du bâtiment

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 637 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en génie civil, construction et bois (31 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 136
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	1 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 433 €
Selon la branche	6 000 € – 7 000 €
Prise en charge	Branches concernées
6 433 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 000 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 300 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	02/03/2027
Date de dernière délivrance possible	02/03/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2017	41	—	12 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34503

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP34503

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40137/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	12 513 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.